

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOUTON Jean-Marc, Maire.

Présents : Jean Marc MOUTON – Christophe MONTET – Sophie DESCHAUX – Bruno BECHERAS - Céline FOUREL – Isabelle BEZARD – Jean-Philippe DUPUIS – Christina MAIA – Pierre JAMET - Jean-Claude BECHERAS

Absents excusés : Cyril SARZIER – Lucas AVENAS – Claudine ROSSETTI

Absents non excusés :

Procurations :

Cyril SARZIER donne procuration à Sophie DESCHAUX

Lucas AVENAS donne procuration à Pierre JAMET

Claudine ROSSETTI donne procuration à Jean-Marc MOUTON

Secrétaire : Sophie DESCHAUX

Date de la convocation et de son affichage : le 13 mars 2025

Début de la séance : 20h35

1 ° Délibération pour le changement d'impasse et/ou de rue :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux nouvelles dénominations des voies, 4 voies restes à délimiter. Il est donc proposé que :

- Le chemin de la plaine DÉBUTE Impasse des Champs JUSQU'A la maison Bobichon
- L'impasse du Prieuré DEBUTE Rue de l'église JUSQU'AU fond du lotissement le Prieuré
- La rue des Plantades DEBUTE Route Cévenole au jardin de Monsieur Giraud
- La rue du Péage DEBUTE du croisement de la route de Sécheras au 244 Maison Dorel/Saillard

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de délimitation de Monsieur le Maire
- **ADOPTÉ** à l'unanimité de ses membres présents (13 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention)

2) Compte de gestion et Compte administratif

Monsieur Montet Christophe 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal que notre demande pour passer en M57 nous oblige à avoir un CFU (Compte financier unique). Pour le moment nous avons reçu un CFU provisoire du Contrôleur des Finances Publiques alors que nous devons voter un CFU définitif. Nous ne pouvons donc pas voter le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la collectivité ce jour.

PAROLE MONSIEUR LE MAIRE :

- Le repas des employés : il est proposé qu'il se fasse le vendredi 11 Avril 2025 (lieu à déterminer)
- Le recensement est terminé, seulement 5 maisons n'ont pas pu être recensées.
- Un arrêté de 30 jours a été pris par monsieur le Maire pour les travaux de la Côte de Sécheras : elle est fermée direction Sécheras ; le quartier des murets est en accès interdit sauf riverains pour la rénovation de l'affaissement suite aux intempéries.
- Les états des lieux, très peu d'élus se mobilisent, monsieur le Maire demande qu'un effort soit fait.
- Com Com : Fonds vert spécial de 1 millions d'euros pour l'ensemble des communes du territoire répartis en fonction notamment du nombre d'habitants. Pour notre commune, nous pouvons prétendre à un montant environ de 11 000€ si

nous déposons un dossier de demande de subvention, il est évoqué qu'un dossier pour la rénovation du pont vieux pourrait être constitué.

PAROLES D'ADJOINT

Sophie Deschaux pour les affaires scolaires :

- La commission des affaires scolaires se réunira courant avril pour une délibération lors du CM du mois de mai pour le règlement intérieur des services périscolaires et des tarifs cantine et garderie.
- Une rencontre avec Mme Audrey Ferrante, chargée de clientèle chez API Restauration est prévue le 03 avril 2025.
- Monsieur le Maire a consulté un traiteur de la Côte St André qui livre des repas sur le territoire de la com afin de savoir s'il pourrait livrer des repas à la cantine.

PAROLES D'ELUS

- Jean Claude Bécheras : il est possible que la mairie adhère à la Fondation du patrimoine : pour une cotisation de 200€ annuellement, si nous avons des travaux à faire, nous pouvons éventuellement prétendre à une aide financière.
- Dans la côte de Sécheras, il faudrait poursuivre le marquage des lignes médianes.

La séance est levée à 21h40.

Ainsi fait et délibéré à ARRAS SUR RHÔNE, le 18 MARS 2025.

Le secrétaire de séance
Sophie DESCHAUX

Le Maire
Jean-Marc MOUTON

